

Délibération n°2023-003

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice Présents

15 13

Date de

Convocation Affichage

05/03/2023 06/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Emeline OBERT, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Marie-Andrée MAHIEUX.

Procuration : Monsieur DEGEZELLE a donné pouvoir à Madame OBERT

Excusé :

Absent : Madame DRIEUX Marianne

Secrétaire de Séance : Marie - Andrée MAHIEUX

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, réunion sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (article 001) : 73 571.55€

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté (article 002) qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion : 412 259.89€

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour l'année 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 485 831.44€

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le

et publication,

le

ou notification

du



Le Maire,
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance
Marie - Andrée MAHIEUX